

Circulez, y'a rien à voir!

► **Contrôle des papiers:**
êtes-vous en règle pour
circuler avec vos tracteurs,
moissonneuses-batteuses
et remorques?



Par **Lise Monteillet**

1 Quels tracteurs doivent être immatriculés avec le nouveau dispositif SIV?

- A. Tous les tracteurs présents sur l'exploitation.
- B. Tous les tracteurs achetés neufs ou d'occasion depuis 2009.
- C. Tous les tracteurs achetés neufs depuis 2009.

2 Aujourd'hui, mis à part les tracteurs, quels engins agricoles neufs doivent être immatriculés?

- A. Les machines agricoles automotrices.
- B. Les véhicules agricoles remorqués dont le PTAC est supérieur à 1,5 t des catégories R et S (remorques, semi-remorques, pulvérisateur, rouleau, semoir semi porté...), sauf certains matériels comme les charrues.
- C. Les engins qui circulent en dehors du département d'origine.

3 Le barré rouge, kesaco?

- A. C'est un certificat d'homologation routière obligatoire pour que le constructeur puisse commercialiser une machine.
- B. C'est un certificat d'homologation routière autorisant les machines, identiques à l'engin homologué, à rouler sur les voies publiques.
- C. C'est un document issu de l'ère post-soviétique qui n'a plus cours aujourd'hui.

4 Pour immatriculer mon engin agricole, lors d'un nouvel achat, il est conseillé de mentionner sur le bon de commande:

- A. « Matériel avec certificat d'homologation routière » ou « matériel autorisé à rouler sur les voies publiques ».
- B. « Matériel non homologué, à usage strictement agricole ».
- C. « L'abus d'alcool est dangereux, mangez 5 fruits et légumes par jour ».

5 Je possède un chargeur automoteur télescopique. A quoi sert l'autorisation de conduite?

- A. C'est un document écrit qui permet de vérifier si le salarié est bien apte à utiliser cet outil.
- B. C'est un document délivré par l'employeur. Auparavant, celui-ci doit s'assurer que le salarié a obtenu un certificat d'aptitude médicale, qu'il a été formé et qu'il connaît les lieux et instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- C. C'est un document aussi obligatoire pour les stagiaires ou aides familiaux qui voudraient conduire le télescopique.

6 Concernant le marquage CE de conformité:

- A. Le fabricant de machines agricoles doit obligatoirement l'apposer sur le matériel.
- B. Ce n'est pas une obligation pour le fabricant de le mentionner.
- C. Il faut simplement penser à coller un autocollant « CE » avant la visite d'un inspecteur sur l'exploitation agricole.

7 Le manuel d'instruction du matériel:

- A. C'est un document qu'on ne lit jamais car c'est difficile de comprendre le russe.
- B. Doit être remis à l'acheteur par le fabricant, dans la langue de son choix.
- C. Doit être remis à l'acheteur par le vendeur, en français.

8 Je dois disposer dans mon tracteur:

- A. D'un triangle de signalisation.
- B. D'un gilet jaune.
- C. D'un extincteur.

9 Depuis le 8 août 2015, qui peut conduire un tracteur avec un permis B?

- A. Seulement les actifs agricoles.
- B. Les actifs agricoles et toute personne en possession de son permis B.
- C. Les actifs agricoles et toute personne en possession d'un permis « poids lourd » correspondant aux dimensions et poids des matériels.

🌱 Pour plus de détails, contactez le conseiller agroéquipement de votre département.

Auteurs-contributeurs : Stéphane Chapuis (fncuma), Daniel Desruelles et Mathilde Capet (fncuma Nord/Pas-de-Calais), Jean-Luc Peres, (APCA).